

05/02/2011

Ardèche - Gaz de schiste Les départements de l'Ardèche, de la Drôme, du Gard et de l'Hérault s'allient

Ils sont quatre à parler d'une même voix. Pascal Terrasse, président du conseil général de l'Ardèche, Didier Guillaume, pour la Drôme, Damien Alary, pour le Gard et André Vezinhet, pour l'Hérault ont décidé de « s'allier pour se faire entendre ».

Hier, dans un communiqué commun, ils rappellent que «L'État ne peut s'affranchir des études d'impacts et d'enquêtes publiques avant d'autoriser de grands groupes à explorer le sous-sol français quand il est d'habitude si prompt à faire respecter le droit lorsqu'il s'agit de projets de particuliers ou de collectivités locales ».

Tout en prenant acte de l'annonce de la ministre de l'Ecologie Nathalie Kosciusko-Morizet, « de suspendre les travaux d'exploration de gaz de schiste dans l'attente d'un rapport confié à son administration », les présidents des conseils généraux de l'Ardèche, de la Drôme, du Gard et de l'Hérault, restent cependant «vigilants et déterminés». Les quatre départements vont en effet mutualiser leurs actions.

Une assistance juridique commune

Ils auront ainsi recours à une assistance juridique commune (destinée à étudier les procédures à engager). Ils saisiront ensemble la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) et proposeront, d'une même voix, la révision du code minier « afin de renforcer la protection des populations résidentes et des propriétaires, ainsi que la prise en compte des enjeux environnementaux ».

La mission lancée à Paris

Ajoutons qu'hier à Paris, les ministres de l'Écologie, et de l'Industrie ont annoncé le lancement d'une mission conjointe du Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies (CGIET) et du conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) afin d'éclairer le gouvernement sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux des hydrocarbures de roche-mère (gaz et huiles de schiste).